



RÈGLEMENT

Article I : Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

Article II : Le printemps des Archers est ouvert à tout créateur, producteur et personne souhaitant montrer son savoir-faire dans n'importe quel domaine (bois, fer, verre métal, peinture, cuisine, végétaux, textile etc.) **qu'il soit professionnel ou amateur.**

Article III: la manifestation se déroule pendant trois jours, les samedi 30, dimanche 31 mars et lundi 1er avril 2024. Les exposants sont libres de choisir le ou les jours auxquels ils souhaitent participer.

Article IV : Ne sont admis lors de cet événement que les réalisations des personnes inscrites et ayant acquitté leur participation aux frais de publicité de 5 euros et d'adhésion à l'association (5 euros).

Aucun revendeur ne sera toléré.

Article V : La plupart des espaces alloués se trouvent en extérieur dans les jardins des habitants du village. La manifestation se déroulant sur plusieurs jours, merci de prévoir vos stands en conséquence. Aucun gardiennage n'est prévu.

Un espace dans un jardin vous sera réservé: le jour de l'installation un bénévole vous indiquera où vous installer, veuillez respecter cet emplacement.

Vous pourrez l'occuper comme vous le souhaitez en évitant les expositions linéaires car le sens de ces journées n'est pas de faire un marché classique mais plutôt des journées de découverte, de savoir-faire, d'exposition et de partage.

Article VI : L'association Merlusine, organisatrice, n'est pas responsable des dommages occasionnés par la pluie, l'orage, les coups de vent, la grêle ou le soleil.

Ne pas prévoir de stand en hauteur constitué de structures trop légères ou présentant une trop grande résistance au vent.

Article VII : Il appartient à chaque participant de garantir sa responsabilité civile ainsi que les biens exposés pour tout dommage.

Article VIII : **Le paiement de la participation à la publicité, l'adhésion à l'association et la signature du bulletin d'inscription valent acceptation du règlement.**



**Le printemps des Archers 30 et 31 mars,
1er avril 2024**

BULLETIN PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Activité/ Exposition proposée :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Participera le :

30 mars (15h/ 19h) 31 mars (10h/19h) 1er avril (10h/17h) (entourez les dates où vous serez présent)

J'accepte le règlement :

A _____ Le _____

Signature (précédée de la mention « LU et APPROUVE »):